

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

-----

**2018 DAE 133** Subventions d'investissement (521.242 euros) et conventions avec dix organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Paris Code 2018.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511 – 1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération 2018 DAE 42G présenté au Conseil de Paris relativement à la subvention en fonctionnement (499.000 euros) et conventions avec plusieurs organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Paris Code.

Vu le projet de délibération 2018 DAE 133 en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris propose de signer dix conventions et de verser aux associations dont la liste suit, les subventions d'investissement qui y sont liées ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'investissement est accordée aux organismes suivants :

19.000 euros à l'établissement de l'epic AFPA, dont le siège social est situé 6-8, rue Georges et Mai Politzer, 75012 Paris (n° Simpa 191026 / dossier 2018\_08022)

40.000 euros à l'association EPITECH, dont le siège social est situé 24, rue Pasteur 97270 Le Kremlin Bicêtre (N° Simpa 189285 / dossier 2018-07983)

50.000 euros à la fondation FACE - SIMPLON, dont le siège social est situé 361, avenue Président Wilson, 93210 Saint-Denis (N° Simpa 145401 /dossier 2018\_07987)

60.000 euros à l'association MCD, dont le siège social est situé 8 rue du Général Renault, 75011 Paris (n° Simpa 6061 / dossier 2019-00023)

50.000 euros à l'association COMMUNICATION SANS FRONTIERES, dont le siège social est situé 64, rue Saint Honoré, 75001 Paris (n° Simpa 191064 / dossier 2018\_08037)

51.500 euros à l'association IRONHACK FRANCE ALUMNI, dont le siège social est situé 40, rue du Colisée, 75008 Paris (n° Simpa 191057 / dossier 2018\_07989)

185.000 euros à l'association PASSW, dont le siège social est situé 18, rue Geoffroy l'Asnier, 75004 Paris (n° Simpa 180724 / dossiers: 2018\_08001 , 2018\_08003 , 2018\_08006)

25.400 euros à l'association KONEXIO, dont le siège social est situé 8, rue du Général Renault, 75011 Paris (n° Simpa 188179 / dossier 2018\_07991)

27.520 euros est attribuée à COLOMBBUS, dont le siège social est situé 78 rue de la Tombe Issoire, 75014 Paris (n° simpa 13326/ dossier 2019\_00012).

12.822 euros est attribuée à MADE IN MONTREUIL, dont le siège social est situé 78 rue de la Tombe Issoire, 75014 Paris (n° simpa 186690 / dossier 2018\_08060).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes, sur le modèle de la convention type, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**